Ligue de simple QUINCAILLERIE CORRIVEAU – règlements

Règlements de la ligue mixte en simple QUINCAILLERIE CORRIVEAU pour l'été 2024

Début de la ligue : le lundi 3 juin 2024

- 1. Pour participer à cette ligue vous devez être abonné pour jouer sur les terrains en terre battue et payer l'inscription à la ligue de 30 \$.
- 2. Chaque joueur ou joueuse reçoit une cote de départ, soit A, B ou C.
- 3. Au plus tard, le dimanche 17 h de chaque semaine, vous avez la responsabilité de nous indiquer si vous participez à la ligue du lundi au dimanche suivant. Par défaut, nous prenons pour acquis que vous serez présent. Par respect pour les joueurs et joueuses. SVP n'oubliez pas de nous avertir de votre absence.
- 4. Vous recevrez le nom de votre adversaire le lundi en début d'après-midi au plus tard. Un des deux adversaires sera identifié comme receveur. Celui-ci aura la responsabilité d'entrer en contact avec son adversaire pour planifier le match et lui confirmer l'heure du match. Aucun match ne pourra être déplacé sur la semaine suivante.
- 5. Vous devrez remettre les résultats de votre match au plus tard le dimanche suivant à 17 h en appelant au **581-300-4323** afin qu'un nouvel horaire soit disponible le lundi, au plus tard 13 h.
- 6. Chaque joueur fournit ses balles de bonne qualité et bien identifiées.
- 7. Afin de faciliter les réservations, pour la ligue de simple seulement, vous pourrez réserver votre terrain, à partir de 8h 00 au lieu de 8 h 30 pour la journée même ou le lendemain. N'oubliez pas de mentionner que ce match se joue dans le cadre de la ligue. Exceptionnellement, le vendredi et le samedi vous pourrez réserver pour le lendemain à partir de 8 h 30 et non 8 h.
- 8. Les matchs ne sont pas des sets mais des parties cumulatives, ex. 9-5, 12-9, 3-7, etc.
- 9. Chaque match gagné donnera 5 points au gagnant, 3 points à chacun si le match est nul, 1 point au perdant et 0 point à celui qui ne se présente pas, arrive en retard ou ne joue pas un match dans la semaine. Pour considérer ce match gagné (même si non terminé en raison de la pluie ou d'une blessure), il faut avoir joué un minimum de 4 parties. Si le match est incomplet, donc sans les 4 parties complétées, il peut être repris à l'intérieur de la même semaine. Une période maximum de réchauffement de 10 minutes, si nécessaire, devrait être allouée avant le début du match.
- 10. Un classement sera établi par joueur et joueuse avec le total des points gagnés.
- 11. Les parties pourront se jouer, en accord entre les 2 partenaires, n'importe quand durant la semaine jusqu'au dimanche 17 h. Le résultat sera donné par le gagnant, tout de suite après le match auprès du préposé au 581-300-4323 qui sera le seul à inscrire les résultats au tableau. Un tableau complet des résultats sera donc disponible sur le site internet et aux parcs Falaise et Saint-Charles-Garnier et une mise à jour du classement, selon les points accumulés à chaque semaine.
- 12. En cas de blessure ou de vacances, le joueur ou joueuse dans l'incapacité de se présenter devra aviser le préposé pour qu'il puisse noter l'absence afin d'éviter des appels à répétition sans réponse de l'adversaire attitré et 5 points seront automatiquement alloués aux joueurs ou joueuses disponibles.
- 13. Si un joueur ou une joueuse n'est pas disponible, même après un nombre raisonnable d'appels de la part de son adversaire, le match sera considéré comme gagné par défaut par le joueur ou la joueuse ayant fait les démarches et 5 points lui seront accordés.
- 14. Si un adversaire ne se présente pas après 10 minutes, le joueur ou la joueuse qui s'est présenté sur le terrain a le choix de gagner par défaut ou de rejouer le match plus tard. Il en avise le préposé, une exclusion de la ligue sera envisagée si la situation se reproduit trop souvent.

Note: Rappelez-vous que vous pouvez utiliser la liste comme banque de joueurs et joueuses et qu'il est toujours possible de jouer des matchs avec des adversaires non prévus à l'horaire, juste pour le plaisir. Cependant, ces matchs ne seront pas comptabilisés.

Bon tennis!

Coordonnateur des activités de l'ATS et responsable de la ligue de simple